

DEPARTEMENT
DE LA MARNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

ARRONDISSEMENT
DE CHALONS EN
CHAMPAGNE

DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE
CHALONS - 3

SEANCE DU 05 SEPTEMBRE 2019

COMMUNE DE
CHEPY

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la mairie sous la Présidence de Monsieur ROUSSINET Jérôme, Maire

Étaient présents Mesdames, Messieurs :

Date de convocation : MENISSIER Martine, VEDANI Lionel, SOURDET Joëlle, WEBER Patrice,
29 août 2019 DIOUY Béatrice, RENAULT Sylvaine.

Absents : Monsieur VILLE Gérard, Monsieur GIOVANNI Philippe et
Monsieur BALOURDET Patrice.

Nombre de
Conseillers : 10
Présents : 7
Pouvoir : 0
Votants : 7

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été élue secrétaire : Madame MENISSIER Martine.

N° 1417/2019

La dernière brocante ayant eu lieu le 18 mai 2019, la Commune de Chepy a enregistré une recette de 980€. Cette recette correspondant à l'encaissement des emplacements.

Objet :

SBVENTION
EXCEPTIONNELLE
ASCJC

le Conseil Municipal **après en avoir délibéré**, décide à l'unanimité, **d'accorder** à l'ASCJC, une subvention exceptionnelle d'un montant de **980€**, **en compensation de l'investissement donné par les bénévoles, pour cette occasion.**

Cette dépense sera prévue et imputée au chapitre 6574.

Extrait certifié conforme,
Fait à Chepy, le 10 septembre 2019.

Le Maire,

J.ROUSSINET

